

# COMMISSION ESTUARIE DE LITIGES

**Grandcamp, le 21/01/2020**

COMITE REGIONAL  
DES PECHES MARITIMES



NORMANDIE

# Ordre du jour

- Examen des renouvellements de licences
- Information sur les quotas de civelles
- Projet de repeuplement : l'Eaulne
- Participation aux différentes réunions
- Questions diverses



# Cadre réglementaire

- *Délibération CMEA du Comité National des Pêches*

Création d'une licence CMEA  
Pour la pratique de la pêche en estuaire et des poissons  
amphihalins



18 timbres d'accès au bassin Seine  
Normandie

Critères d'attribution

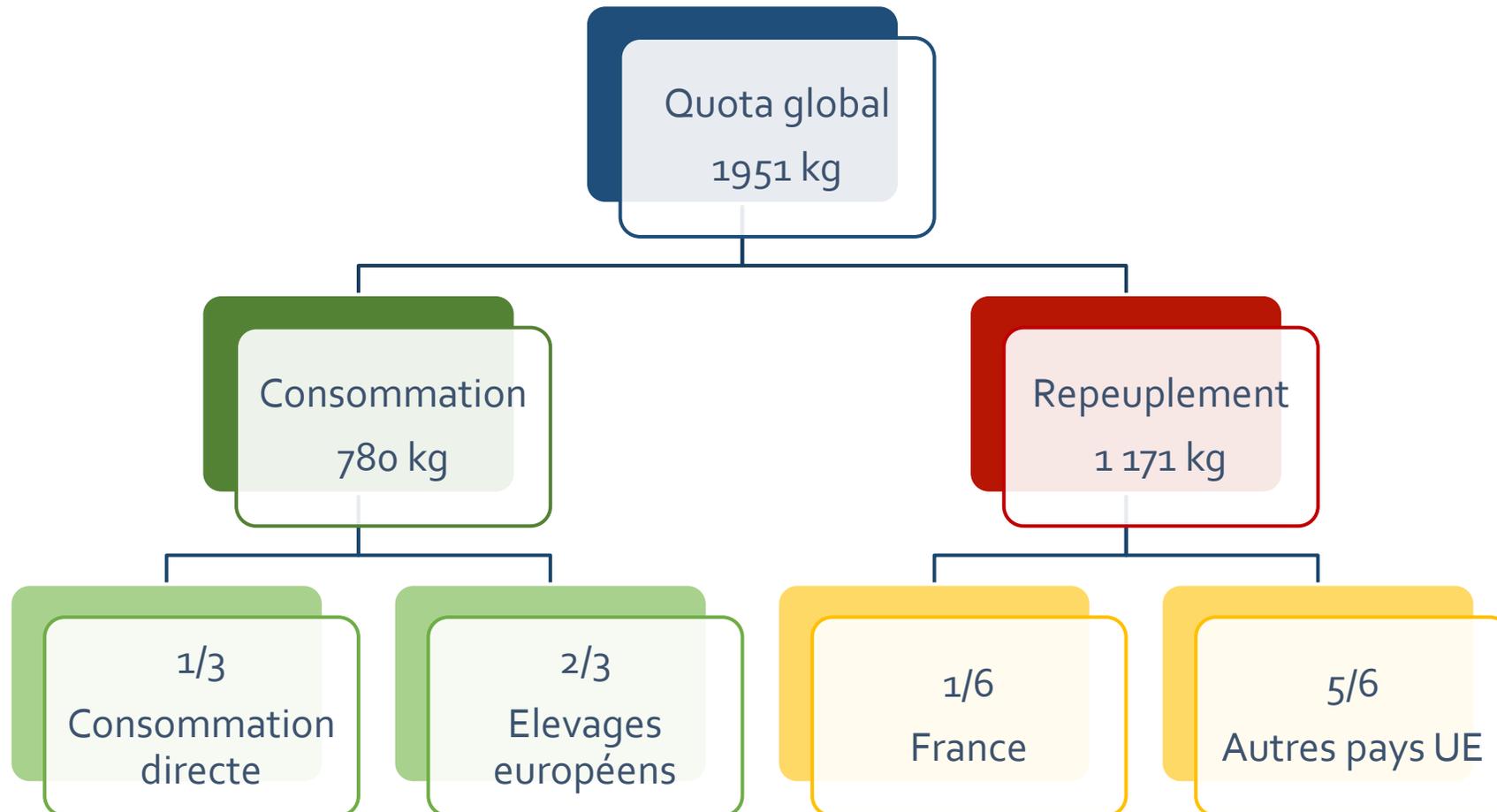
## 16 licences délivrées en 2020

- Civelles (10 timbres)
- Anguille (5 timbres)
- Salmonidés (10 timbres)
- ressources estuariennes (10 timbres)
- Autres espèces amphihalines (10 timbres)

**Toutes les licences ont été renouvelées pour  
l'année 2019/2020**

# Quota de pêche

- Quota proposé par le Comité Socio-économique en tenant compte des avis scientifiques
- Pour 2019 / 2020 : proposition identique à l'année précédente



# Suivi des productions

- Suivi par FRANCEAGRIMER de la production toutes les 24h
- Suivi par télécapêche depuis 2017 via le CRPM : déclaration journalière de chaque pêcheur par SMS ou par internet

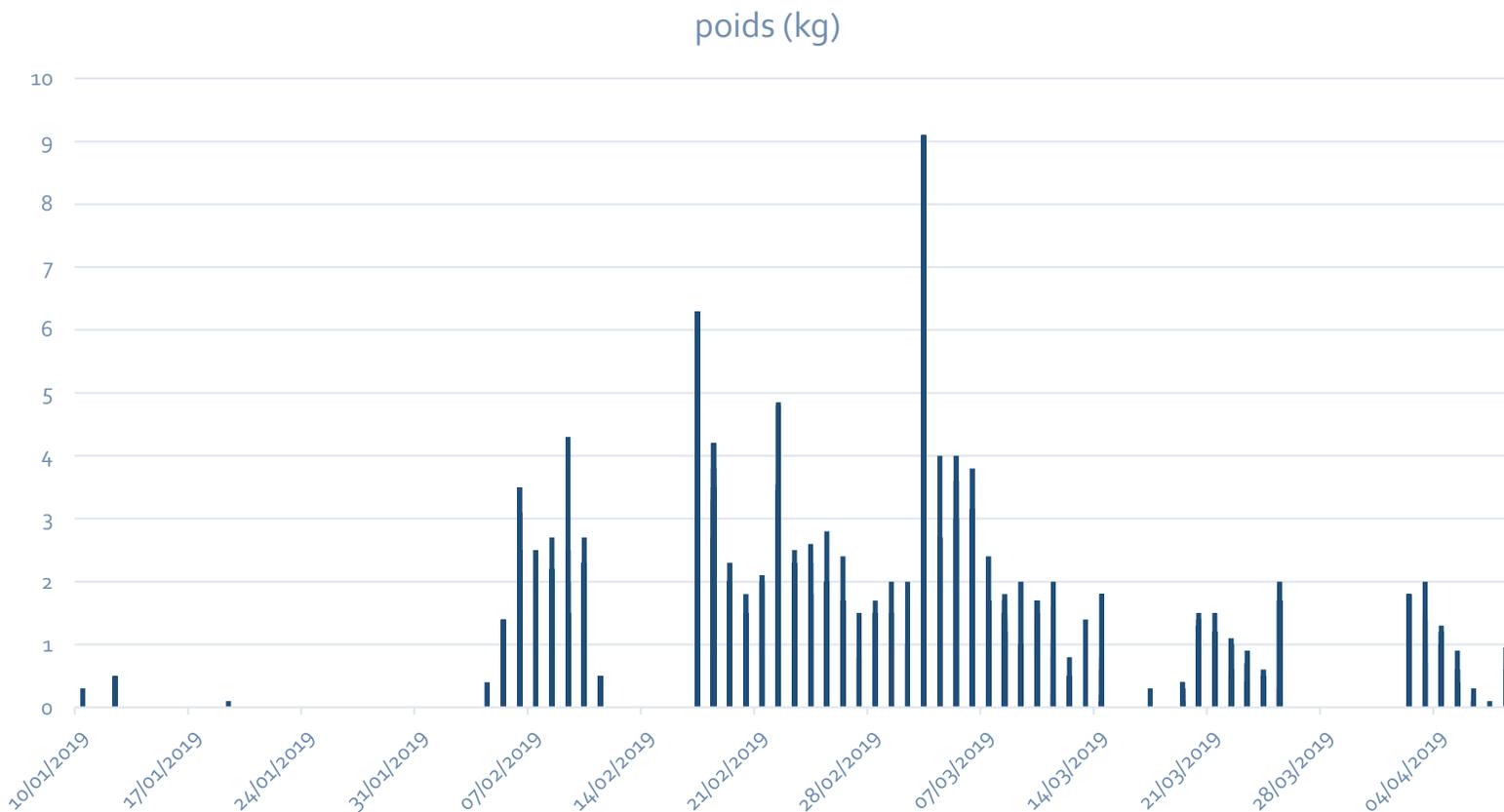
Numéro de téléphone	06 44 63 10 33
<b>Le message doit comporter 5 éléments</b>	
Zone de pêche	CAR → Carentan
Quantité pêchée	En kilogrammes
Espèce	EL1 → civelle
Destination	C pour consommation R pour renouvellement
Acheteur	10 pour Gurruchaga Marée

## EXEMPLE :

**CAR 2,4 EL1 C10**

*Déclaration de 2,4 kg de civelles pêchées à Carentan et revendues pour de la consommation à Gurruchaga Marée*

# Telecapeche



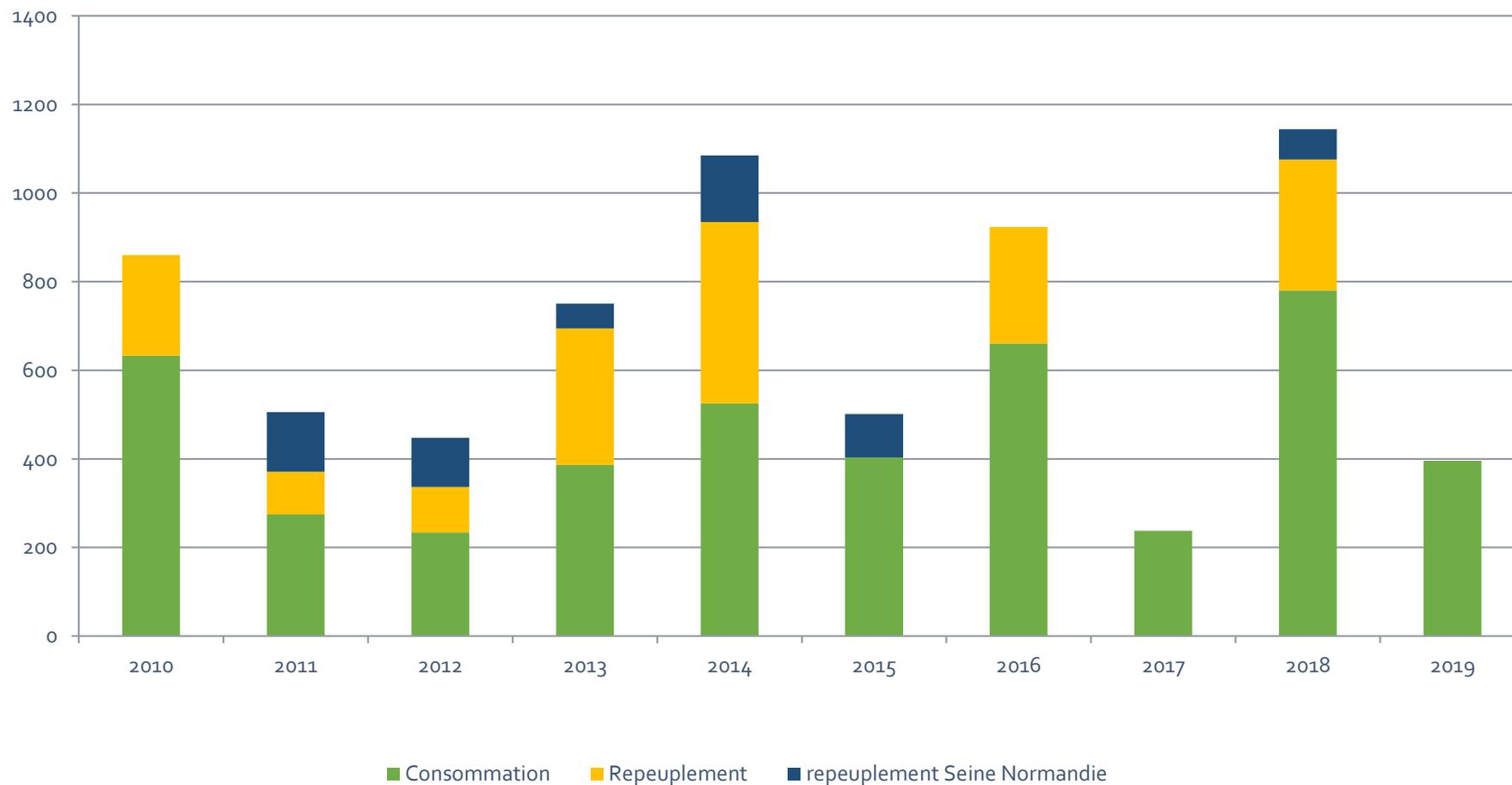
On connaît :

- la production par jour
- la production par site
- Le nombre de pêcheurs

Production 2019 : 395,65 Kg

# Evolution des productions

Evolution de la production : consommation et repeuplement



# Repeuplement 2020 : EAULNE



2 UGA : Seine-Normandie et Artois-Picardie

Projet de repeuplement : 69 431,2 €

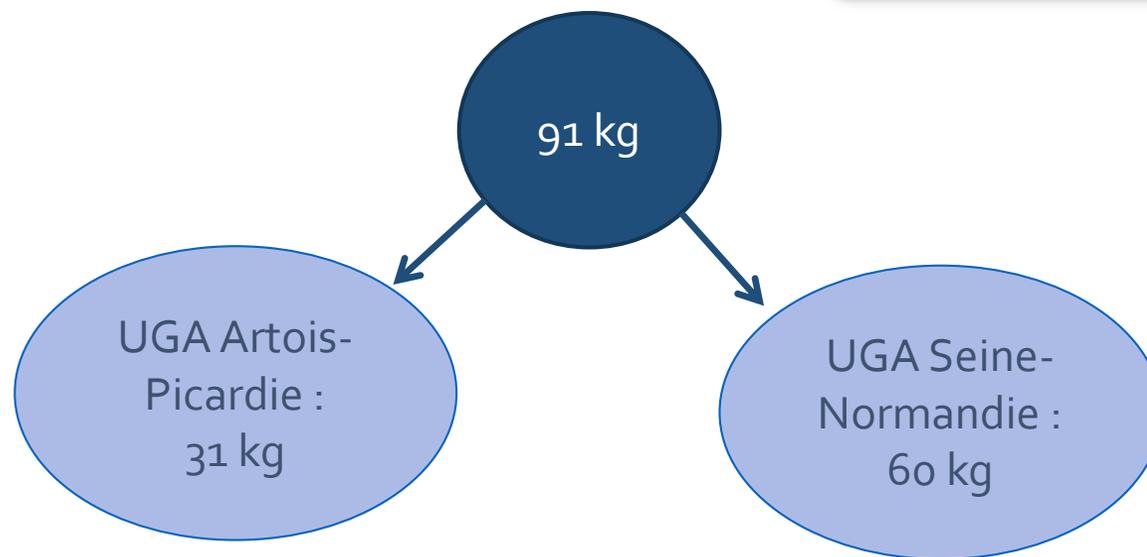
Quantité déversée : 91 kg

## Choix du cours d'eau :

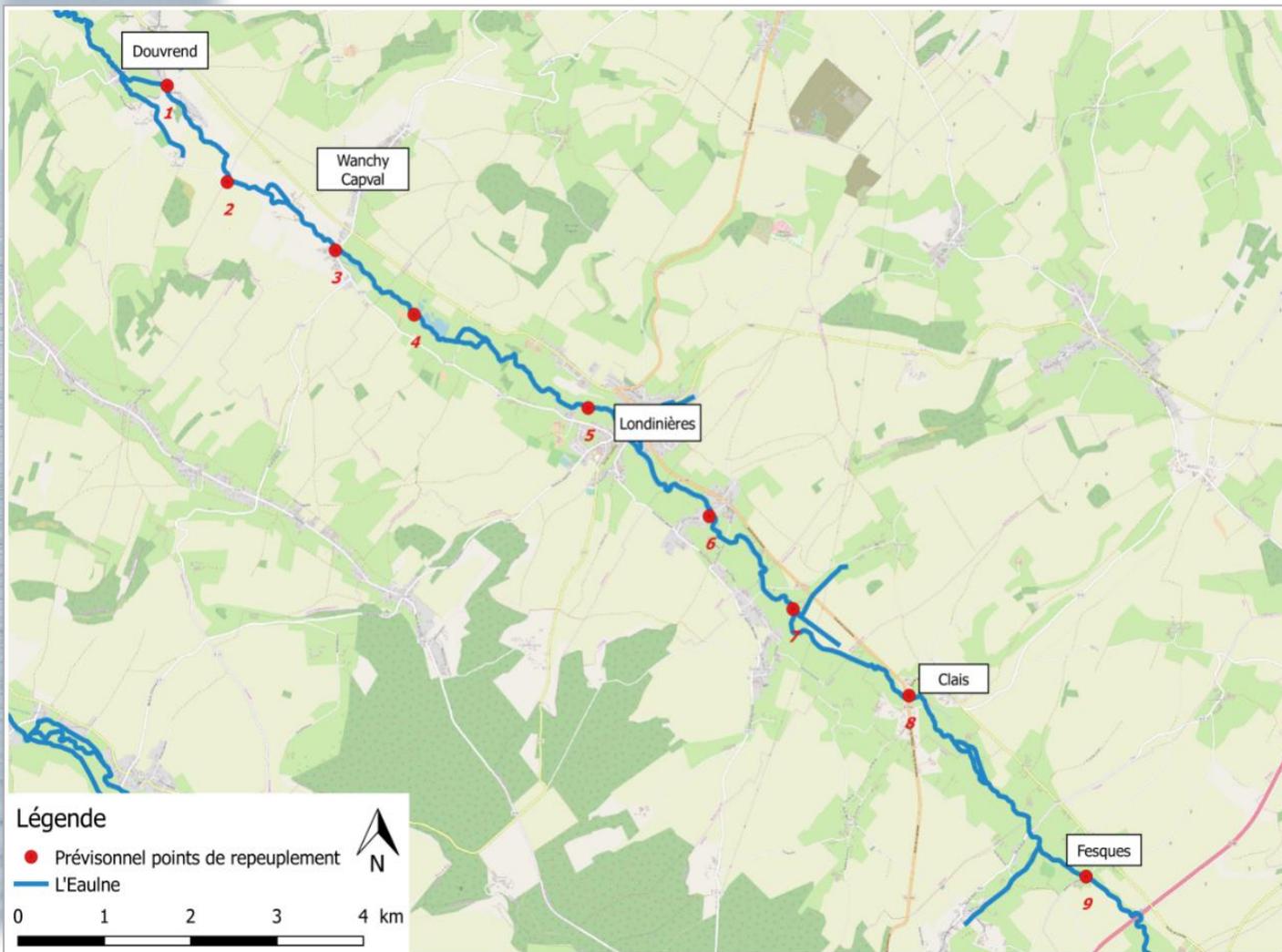
- Eaulne = 5<sup>ème</sup> position du classement des cours d'eau (Seinormigr)
  - Avis OFB : forte pollution en 2017 → faible biomasse
  - Pas d'obstacles à la dévalaison

# Repeuplement 2020 : EAULNE

- Objectif : Contribuer au Plan français de Gestion de l'Anguille (PGA) → Préservation d'une fraction de la production civelière nationale à des fins de repeuplement
- Mise en œuvre d'un programme national de repeuplement à titre expérimental à hauteur de 5-10% de la production civelière totale → **conforter le stock d'anguille**



# Repeuplement 2020 : EAULNE



Déversement aux alentours de la commune de Clais

Marquage total des civelles déversées

10 kg à repeupler par site de déversement

Marquage et suivi réalisé par FISHPASS

Date de collecte et repeuplement?  
Mareyeur à déterminer

# Participation aux différentes réunions

**CA ARA France** : Denis ROBIOLLE et Muriel SICARD  
2 réunions par an

**Commission CMEA** : Denis ROBIOLLE et Muriel SICARD

**COGEPOMI** : Philippe NEEL et Muriel SICARD  
2 réunions par an

# Des questions?

